Réf. PDS-CARDIOJAM
MAJ le 20/05/25

Cardiologie : actualités sur les outils diagnostiques et thérapeutiques

Retour au travail après un accident cardiaque
Maladies chroniques et maintien dans l'emploi

DPC Médecins
Soumis à validation ANDPC

PUBLIC

Médecin du travail

INTERVENANTS

Dr Frédéric RICHEZ, Cardiologue, clinique d'Occitanie à Muret

SESSION INTER-ENTREPRISES

DUREE
1/2 journée (3h)

DATES
27 juin après-midi 2025

LIEU
Locaux de l'ASTI, Toulouse

TARIF
Télécharger le calendrier

SESSION INTRA-ENTREPRISE
Possibilité de réserver la session exclusivement aux salariés de votre entreprise

DPC Médecins

Soumis à validation auprès de l'ANDPC

Accessibilité – PSH

- Locaux de l'ASTI accessibles PMR
- Merci de nous contacter pour évaluer les possibilités d'adaptation

Certifications

Certification Qualiopi délivrée à l'ASTI au titre de la catégorie « Actions de formation »

VOS CONTACTS

Nos chargés de formation sont à votre écoute

Tél. : 05 34 63 84 30

E-mail : formation@ast-i.org

Adresse : 14, rue Michel Labrousse - 31100 Toulouse

Objectifs

- Actualiser ses connaissances sur les nouvelles recommandations de la Société Européenne de Cardiologie, sur les innovations techniques et sur les nouveaux concepts
- Appréhender les nouvelles formes de traitement pour les coronaropathies et l'insuffisance cardiaque
- Affiner son diagnostic clinique et maîtriser les progrès thérapeutiques pour contribuer au maintien dans l'emploi

Programme

Cœur et travail

- Cardiopathies et maintien dans l'emploi
- Cas cliniques – Discussion

Synthèse de la visioconférence et conclusion

Prérequis

Pas de prérequis

Méthodes pédagogiques

- Exposés théoriques
- Présentation et analyse de cas cliniques
- Temps de questions-réponses

Suivi et modalités d'évaluation

QCM portant sur l'acquisition des connaissances techniques et réglementaires

Modalités

- Module en visioconférence diffusé en direct, animé par un médecin spécialiste
- Lien pour se connecter envoyé par mail aux participants
- Pas de replay – En cas d'absence lors de la visioconférence, pas de report ni de remboursement

Délai d'accès à la formation

Formation réalisable en session intra-entreprise

Possibilité de réserver la session de formation uniquement à vos salariés et d'adapter le contenu du programme aux caractéristiques de votre structure.

- Session inter-entreprises : inscription au plus tard 5 jours avant le démarrage de la formation, sous réserve de disponibilité
- Session en intra-entreprise : mise en œuvre possible sous 3 mois à compter de la date de signature du contrat

Envie d'être informé de nos prochaines sessions de formation ?

- Lettre d'information de l'ASTI
- Page LinkedIn
- Site internet https://ast-i.org/